



INFORMATIONS

GREFFE COMMUNAL

En vue des Fêtes de fin d'année, le bureau du greffe sera fermé du **23 décembre 2019 au 5 janvier 2020**. En cas d'urgence, vous voudrez bien soit nous écrire ou nous faire un mail à commune@ogens.ch. Nous nous efforcerons d'y répondre au plus vite. Merci de votre compréhension.

CONSEIL GENERAL

La prochaine séance aura lieu le **2 décembre 2019**.

La séance est ouverte à tout un chacun. Pour les personnes désirant se faire assermenter, prière de contacter au préalable le Président M. Laurent Meystre au 079/429.24.22.

Les préavis du Conseil général seront prochainement consultables sur le site Internet de la commune.

CONCERT DE NOEL DU CHŒUR SOLSTICE

Le concert de Noël de Solstice aura lieu le 8 décembre, à 17h00, à l'Eglise. A l'issue du concert, nous vous convions à partager un verre de l'amitié.

NOEL DES ENFANTS

En ce qui concerne le Noël des enfants, nous avons le plaisir de vous informer qu'une célébration de Noël avec des chants d'enfant du village aura lieu à l'Eglise le dimanche 22 décembre à 17h00. A l'issue de la cérémonie, une verrée sera organisée. Nous serions très heureux si les enfants et toutes personnes intéressées du village prenaient part à l'animation.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Renaud de Goumoëns au 079 534 71 15.

DENEIGEMENT

Lors du déneigement hivernal, nous vous prions de ne pas effectuer de parcage sur la voie publique. La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts.

DECHETTERIE

La Municipalité a décidé de poursuivre l'ouverture de la benne à encombrants tous les derniers samedis du mois jusqu'à nouvel avis. Cette décision est susceptible d'être modifiée à tout moment si des abus devaient être constatés. Le prochain ramassage des gros encombrants ménagers aura lieu le **30 novembre 2019**.

La déchetterie est ouverte les samedis de 9h30 à 11h30.

En cas d'empêchement exceptionnel de venir déposer vos déchets, durant les heures d'ouverture, la Municipalité vous rappelle que la déchetterie peut être ouverte sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec Madame Marylin Ravessoud au 079/379.67.34.

La Municipalité tient à rappeler que toutes les entreprises (y compris les artisans et agriculteurs) sont tenues de respecter les conditions figurant dans le règlement communal pour la gestion des déchets et dans l'annexe dont un extrait figure ci-dessous pour l'évacuation de leurs déchets professionnels :

« Les déchets liés à l'administration des entreprises, artisans et commerces peuvent être assimilés à des ménages, pour autant que les quantités remises soient faibles. Dans ce cas, elles utilisent les sacs à ordures taxés et paient la taxe forfaitaire inhérente aux entreprises. La taxe forfaitaire est de CHF 120.- par an et par entreprise.

Les autres déchets des entreprises, artisans et commerces seront éliminés par une entreprise spécialisée. Une attestation sera transmise annuellement aux services communaux à titre de contrôle. »

COUPE DE BOIS

Le Triage a informé la Municipalité de la nécessité de réaliser urgemment d'importantes coupes de bois qui pourraient avoir un impact visuel, à la sortie d'Ogens direction Prahins, et ce en raison de la présence de bostryche, afin d'en éviter la propagation.

SITE INTERNET

Par le biais de son site internet www.ogens.ch, la Municipalité offre la possibilité de publier une activité collective villageoise telle qu'un concert, un carnaval, halloween etc... Cette plateforme est également à disposition des associations et des entreprises locales. C'est avec plaisir qu'un texte, flyer ou autre transmis au greffe pourra faire l'objet d'une publication.

La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà de très belles Fêtes de fin d'année !

